

Questions orales

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Nous en avons discuté avec les provinces dans le cadre d'une étude du système de sécurité sociale. Les provinces ont exprimé différents avis. Mon successeur est actuellement en train d'étudier la question pour voir s'il existe différentes possibilités d'application d'un tel système. Le cabinet verra plus tard quand ces études seront terminées au juste et quand nous disposerons des moyens financiers nécessaires pour réaliser ce projet.

M. Symes: Monsieur l'Orateur, le ministre a bien raison de dire qu'il a peine à faire accepter ce programme élargi par les provinces. Je parlais d'un programme assez restreint visant les familles dont la mère assume seule la responsabilité. Il me semble que nous aurions pu accomplir davantage de progrès à cet égard. Comme les programmes et les projets du gouvernement ne tenaient pas suffisamment compte des préoccupations exprimées par les femmes, le cabinet a publié, en 1976, une directive intitulée «Intégration des préoccupations féminines à la mise au point de politiques et de programmes», dont le contrôle devait être assuré par la coordonnatrice du statut de la femme. Pourquoi n'a-t-on pas encore fait état des progrès accomplis? Le ministre déposera-t-il le rapport ou les résultats sont-ils trop embarrassants?

M. Lalonde: Non, monsieur l'Orateur, les résultats comme tels ne sont pas embarrassants. Il n'y a pas eu de rapport officiel à ce sujet. Cette question ne cesse de nous préoccuper. La coordonnatrice du statut de la femme a communiqué avec tous les ministères fédéraux. Elle travaille de façon suivie avec eux pour s'assurer qu'ils mettent en application la directive du cabinet à cet égard.

Au niveau du comité du cabinet et du cabinet lui-même, c'est moi qui suis chargé de voir à ce que les décisions du cabinet tiennent compte de ces préoccupations. A cet égard, aucun rapport officiel n'a été ou ne sera présenté. C'est un sujet qui nous préoccupe constamment et qui est soulevé chaque fois que le Parlement étudie une question et que les divers ministères prennent des décisions importantes. Cette question s'inscrit donc dans les activités quotidiennes du gouvernement et nous essayons de garantir qu'on tienne compte de ces préoccupations chaque fois que nous prenons une décision de politique.

● (1427)

M. Symes: Cette réponse me déçoit parce qu'il est impossible de connaître les progrès accomplis si nous ne pouvons pas obtenir les renseignements voulus.

LES PROGRAMMES DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL
DES FEMMES

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): J'aimerais poser une question supplémentaire au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Étant donné que le taux de chômage chez les femmes est de 17 p. 100 compte tenu des chômeuses non inscrites, et que le ministre a indiqué récemment que 48 millions de dollars de la caisse du programme de stratégie de l'emploi de 450

[M. Lalonde.]

millions de dollars seraient affectés à des programmes pour les autochtones et 117 millions de dollars à des programmes pour la jeunesse, le ministre peut-il dire combien on dépensera pour des programmes conçus en fonction des besoins des femmes, compte tenu surtout du fait que le rapport sur la situation de la femme indique que très peu de femmes profitent actuellement des programmes d'apprentissage et de perfectionnement offerts par son propre ministère?

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je ne peux pas prétendre connaître tous les chiffres par cœur, mais je signale au député qu'il y a 54 p. 100 de femmes dans les cours d'amélioration et de langue. Dans les cours de perfectionnement, il y a 40 p. 100 de femmes et dans les cours de gestion et d'administration, il y en a 34.5 p. 100.

Je pense avoir signalé plus tôt que le pourcentage des femmes qui participent à nos programmes Canada au Travail est en réalité plus élevé que le pourcentage de femmes dans la main-d'œuvre active. Cela ne veut cependant pas dire que nous sommes satisfaits de la situation et c'est pour cela que nous avons des programmes comme Action affirmative qui visent à convaincre le secteur privé de s'occuper du perfectionnement et de donner des cours de formation pour encourager les femmes à occuper des postes non traditionnels. Tout cela est nécessaire. A mon avis, on pourrait certainement améliorer les garderies pour donner aux femmes une chance égale de participer à la main-d'œuvre active.

Une voix: Quand?

* * *

[Français]

L'ENVIRONNEMENT

QUÉBEC—LES DOMMAGES CAUSÉS À LA FAUNE AQUATIQUE PAR
LES FORCES ARMÉES CANADIENNES—ON DEMANDE QUE DES
RÉPARATIONS SOIENT VERSÉES

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Le ministre pourrait-il dire s'il était au courant des manœuvres de l'armée canadienne au Québec dans le cadre d'un exercice du contingent canadien des Forces alliées de l'OTAN, et dirait-il également jusqu'à quel point ces manœuvres avaient été autorisées?

[Traduction]

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): Je me suis fait poser des questions à ce sujet par le député de Pontiac et d'autres députés ministériels qui ont exprimé leur inquiétude. En fait, il n'y a pas lieu d'être inquiet. Il s'agit d'un entraînement normal des Forces armées canadiennes, effectué préalablement à la mise en branle de l'exercice Arctic Express, en Norvège. Nous l'avons déjà fait dans le passé avec la permission du concessionnaire, qui en l'occurrence est la société E.B. Eddy.